

Réunion au niveau des ambassadeurs de la Commission de consolidation de la paix sur les femmes, la consolidation de la paix et le développement dans la région des Grands Lacs

VERSION AMENDEE DE LA PROPOSITION DU DISCOURS POUR MAMAN JULIENNE LUSENGE

Kinshasa, le 4 Novembre 2020

**Monsieur le Président
Excellences Mesdames et Messieurs,**

1. Permettez-moi tout d'abord de me présenter, je suis Madame Julienne Lusenge, Directrice du Fonds pour les Femmes Congolaises.
2. J'ai été désignée, au nom des participantes et participants, de vous présenter les conclusions des tables rondes portant sur :
 - *« La prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et leur protection »,*
 - *« Les Mesures efficaces pour garantir la participation véritable des femmes à la vie politique et leur contribution à la consolidation de la paix ». Dans le contexte actuel de la Pandémie COVID-19.*
3. Ces tables rondes consultatives tenues durant les mois de juillet et août ont été facilitées par le Bureau de l'Envoyé Spécial.
4. Permettez moi ici d'exprimer notre appréciation à l'endroit de l'Envoyé Spécial du SG ainsi que toutes les personnalités régionales et de l'ensemble du système des Nations Unies qui ont contribué à ces tables rondes et partagé leurs perspectives.
5. Les recommandations suivantes ont été retenues pour les deux tables rondes .
 - (a) *S'agissant de la table ronde sur : La prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et leur protection*

La table ronde consultative a abordé trois domaines thématiques dont :

- *Des stratégies de protection et programmes de relèvement efficaces pour les survivantes des VSBG*
- *Intégrer la lutte contre les VSBG et d'autres crimes dans les mécanismes de paix et de sécurité et allouer les ressources nécessaires à la prévention et le relèvement économique des survivants*

- *Apporter un appui pour la création, l'adoption et l'application de cadres juridiques qui interdisent la violence domestique et la violence sexuelle basée sur le genre*

6. 15 recommandations ont été faites sur cette question. Toutefois, nous voudrions insister sur les points suivants :

- (i) Les états membres et les partenaires doivent renforcer le soutien financier et technique pour les réformes du système judiciaire et veiller à préserver les droits des femmes en intégrant notamment les questions de violences et sexistes dans les mécanismes nationaux de planification .
- (ii) La tolérance zéro en matière d'impunité et la mise en place de mécanismes d'aide aux survivantes, notamment un soutien juridique et une réinsertion sociale qui leur permettent de retrouver leur dignité.
- (iii) L'importance des programmes d'actions proposées par la société civile pour endiguer les activités des groupes armés à l'Est de la RDC y compris la coopération sécuritaire et les mesures non militaires.
- (iv) L'importance du rôle central que jouent les femmes et les jeunes en tant que agents de changement dans le processus de conception et de mise en œuvre de programmes de relèvement et des stratégies de protection contre les VSBG.
- (v) Renforcer le leadership et la participation significative des femmes et des filles dans tous les processus de prise de décision pour faire face à l'épidémie de COVID-19.
- (vi) Combiner l'autonomisation économique, la prestation de soins, la participation des survivantes à la formulation des politiques et l'accès aux services de lutte contre les VSBG.

A cet égard, il convient de :

- Faciliter la formation en ligne des avocats et du personnel d'appui de l'antenne de conseils juridiques sur le traitement des VSBG et mettre en place des systèmes d'alerte rapide pour fournir des services juridiques aux survivantes.
- Apporter un soutien aux centres d'excellence de la CIRGL pour documenter les violences faites aux femmes, d'améliorer la collecte des données ventilées selon le sexe qui permettront d'identifier le suivi plus clair de la prévalence et des caractéristiques des violences
- Les acteurs régionaux et internationaux doivent accroître leur soutien à la société civile pour la sensibilisation communautaire (de masse) contre les VSBG, le renforcement des capacités et la communication stratégique.
- Établir des centres polyvalents au sein des communautés pour servir de centres de soutien et d'information sur les VSBG, en particulier pour les survivantes.
- Intégrer une approche globale de l'égalité des sexes et de la sexualité dans les programmes d'études nationaux de la région.

Les participants et participantes ont souligné l'importance de *la recherche dans la conception, l'inclusion et la mise en œuvre des programmes de relèvement et des stratégies de protection contre les VSBG.*

- Les évaluations rapides, quantitatives et qualitatives des aspects socio-économiques de la violence sexuelle et basée sur le genre.
- Donner aux réseaux régionaux de médias les moyens de continuer à sensibiliser et à éduquer la communauté sur la prévention des VSBG et la lutte contre ces dernières.

(b) Par rapport aux mesures efficaces pour garantir la participation pleine et effective des femmes à la vie a la gouvernance et leur contribution à la consolidation de la paix »

7. Les débats animés ont permis de réfléchir aux différentes perspectives pour aborder la participation pleine, significative et effective des femmes dans le cadre d'une approche inclusive qui met l'accent sur l'importance de la parité et le passage du quota minimum initial de 30 % à 50 %. A cet effet, il serait important de renforcer les cadres politiques et institutionnels qui permettront d'atteindre cet objectif et sa mise en œuvre ainsi que le partenariat avec les organisations régionales en vue de tirer les enseignements de leurs expériences.

Il a également été reconnu que la région des Grands Lacs manque de femmes en nombre suffisant comme négociatrices et médiatrices pour la consolidation de la paix.

Parmi les recommandations faites par les participants à cette table ronde, nous souhaitons souligner celles qui suivent :

- (i) Renforcer les capacités des femmes médiatrices et négociatrices de la base au sommet pour leur permettre de participer équitablement à tous les processus de consolidation de la paix.
- (ii) Les États membres doivent renforcer les mécanismes locaux qui contrôlent les quotas de femmes pour les postes de direction.
- (iii) Les États membres et les partenaires doivent accroître le soutien à la mise en œuvre des plans d'actions de mise en œuvre de la résolution 1325, et renforcer les structures tels que les groupes de femmes parlementaires et accroître le rôle des femmes dans les partis politiques et les commissions de Droits de la personne humaine.

8. En conclusion, aucune de ces recommandations ne pourront être mises en œuvre sans les ressources humaines et financières nécessaires des partenaires et de la Commission en vue d'entreprendre les activités visant à mettre fin à l'impunité face aux VSBG et à assurer la participation des femmes aux processus de consolidation et la paix et leur contribution à la gouvernance politique.

9. Nous osons compter sur l'engagement de la commission pour la consolidation de la paix pour plaider en faveur du financement des programmes développés dans la région des Grands Lacs en particulier ceux conduits par les organisations féminines, qui contribueront à la mise en œuvre de ces recommandations. Nous comptons également sur les partenaires internationaux pour continuer à accompagner les pays de la région dans leurs efforts de prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et leur protection, et de renforcement de la participation des femmes à la vie politique et à la consolidation de la paix.

Je vous en remercie.

.